

rait et il prendrait sa médecine avec moi, tout vieux que je suis.

M. LAFLECHE: Ça ne fait pas de différence.

L'hon. M. VENIOT: Tout vieux que je suis, je peux la lui donner.

M. LAFLECHE: J'en ai rencontré de plus forts.

L'hon. M. VENIOT: L'honorable député ne nie pas qu'il était présent à l'assemblée.

M. LAFLECHE: Non, je ne le nie pas.

L'hon. M. VENIOT: L'honorable député pourrait-il dire au comité quel discours il a prononcé, alors.

M. HACKETT: Un beau discours.

L'hon. M. VENIOT: Prononcerait-il ici le même discours qu'il a prononcé ce soir-là?

M. LAFLECHE: Quel discours?

L'hon. M. VENIOT: Vous avez parlé à cette assemblée?

M. LAFLECHE: Qu'est-ce que j'ai dit à cette assemblée?

L'hon. M. VENIOT: Vous avez parlé et je vous demande si vous prononceriez le même discours ce soir?

M. LAFLECHE: Quel est ce discours?

L'hon. M. VENIOT: Ce n'est pas moi qui l'ai prononcé, c'est vous qui le savez.

M. LAFLECHE: Si vous ne le savez pas, n'en parlez pas.

L'hon. M. VENIOT: La lettre que j'ai ici vous accuse d'avoir...

M. LAFLECHE: Cela ne fait rien, c'est du Tobin cela.

L'hon. M. VENIOT: Cette lettre vous accuse d'avoir dit que l'honorable M. Sauvé était en faveur...

M. LAFLECHE: Je nie formellement l'avoir dit.

L'hon. M. VENIOT: Vous le niez?

M. GAGNON: Est-ce que vous auriez objection à nous dire qui a signé cette lettre?

L'hon. M. VENIOT: Je n'ai pas le droit de le dire, mais je vais prendre ce droit.

M. LAFLECHE: Vous avez le droit de porter des accusations, mais vous n'avez pas le droit de dire de qui elles viennent?

L'hon. M. VENIOT: Asseyez-vous.

Une VOIX: Ça chatouille.

[L'hon. M. Veniot.]

L'hon. M. VENIOT (texte): Ça chatouille.

M. LAFLECHE: Ça ne chatouille pas du tout.

L'hon. M. VENIOT: C'est William Provencher.

M. LAFLECHE: C'est l'homme de Tobin; ce n'est pas surprenant.

L'hon. M. VENIOT: Provencher est aussi honnête que vous.

M. LAFLECHE: Ce n'est pas le cas, il n'est pas aussi honnête que moi! C'est un homme qui refuse de payer ses employés.

L'hon. M. VENIOT: Monsieur le président, j'irai plus loin maintenant. Provencher était courrier de malle et j'ai en main l'original de l'avis qui lui a été transmis renouvelant son contrat de malle.

M. LAFLECHE: Si vous voulez être le "porte-ordures" de Tobin, c'est possible.

L'hon. M. VENIOT: Vous êtes excité, asseyez-vous.

M. CASGRAIN: Retirez cela.

L'hon. M. LAPOINTE: Monsieur le président, j'en appelle au règlement. L'honorable député de Richmond-Wolfe, dans une seule phrase, vient de commettre deux infractions au règlement. Il doit retirer le mot "porte-ordures", et, ensuite, son attaque contre un membre d'une autre Chambre.

M. LAFLECHE: Je retire ce mot, s'il n'est pas parlementaire, mais intérieurement...

L'hon. M. VENIOT: Je veux qu'il le fasse suivant les règles de la Chambre.

Le PRESIDENT SUPPLEANT (M. Morand): Ce n'est pas nécessaire, il l'a retiré.

L'hon. M. VENIOT: Ce n'est pas suffisant.

L'hon. M. LAPOINTE: Serait-il possible de maintenir l'ordre?

L'hon. M. VENIOT: L'honorable député est tellement excité qu'il ne craint pas de s'adresser ainsi à la Chambre. L'honorable député est trop excité pour savoir comment s'exprimer dans cette Chambre.

M. LAFLECHE: Commencez par être monsieur et les autres suivront votre exemple.

Un MEMBRE: Oh, oh.

L'hon. M. VENIOT (traduction): S'il a perdu sa position il en a trouvé une autre excellente. Personne ne peut tromper le public comme les honorables députés l'ont fait aux dernières élections. Je suis prêt à observer le Règlement, monsieur le président, mais je vous demanderais de maintenir l'ordre de l'au-